



Seconde Journée d'échanges inter-ateliers

Jeudi 19 octobre 2017
Casino de GRUISSAN

Salle et participation

- Participation : 40 personnes
- Scène (dans l'ordre d'intervention) :
 - Olivier GUIRAUD, Directeur du projet EOLMED – QUADRAN
 - Pierre ILLAC, Responsable Environnement – QUADRAN
 - Vincent DELCOURT – BIOTOPE
 - Thibault SCHVARTZ – CRÉOCÉAN
 - Pierre CUNY- QUADRAN
 - Jean-Marc BAGUET-RTE
 - Clémentine GHACHEM – RTE
 - Gilles BLANCHARD - EarthCase
 - Laurent TOKARSKI- QUADRAN
 - Jacques Roudier – Garant de la CNDP
- Timing : 10H à 16H / 1H de pause déjeuner

10h : Ouverture de la journée- Où en est-on ?

Olivier GUIRAUD, Directeur du projet – QUADRAN

Olivier Guiraud annonce que le dossier d'étude d'impact et les études de terrain sont en phase de finalisation. Tous les états initiaux sont constitués, les équipes analysent les résultats et confrontent ces résultats entre eux. Les études géotechniques, d'un montant

financier important, sont finalisées et se sont bien passées. Celles portant sur les activités de pêche sont toujours en cours.

-Les dossiers de demande d'autorisation seront déposés au mois de mars 2018, suite à la désignation de RTE comme maître d'ouvrage pour le raccordement du projet pilote et au délai induit par la réalisation des études techniques et environnementales qui en découlent.

-L'ADEME envisage un délai de mise en service à fin 2021. Pour Olivier Guiraud, cela va permettre de peaufiner le projet, l'extension du poste de RTE et de se coordonner avec la région dans le cadre de la mise en service des installations portuaires.

-La décision d'autorisation est attendue fin 2018. Le closing financier pour mi-2019. A partir de là, les équipes pourront se lancer dans les commandes, préparer le chantier en vue d'une construction en 2020/2021.

Olivier Guiraud revient ensuite sur la concertation publique, qui s'est déroulée durant trois mois cet été. Il rappelle les différents dispositifs mis à la disposition du public pour s'exprimer. Il annonce que le bilan de la concertation sera présenté par le Garant lors de la réunion de clôture du 15 novembre, salle Jacques Brel à Port-la-Nouvelle.

Il rappelle ensuite la mise à l'eau toute récente du démonstrateur Floatgen au Croisic. Le retour d'expérience sera important pour le projet. Il présente aux participants une vidéo en accéléré de la construction. Olivier Guiraud annonce un petit scoop : c'est Quadran Energies Marines qui fera l'opération de maintenance de la turbine Floatgen. Les équipes de Quadran Energies Marines montent en compétence !

Enfin, Olivier GUIRAUD, évoque la concertation continue, notamment au moyen d'ateliers de suivi qui, dans la continuité du travail accompli, associera les acteurs volontaires à la continuité du développement du projet pilote et de son exploitation.

Thème 1 : Résultats des études sur l'avifaune et les mammifères marins

Vincent DELCOURT- BIOTOPE

Vincent Delcourt présente les premiers résultats des inventaires menés depuis plus d'un an. Il précise que ces résultats demandent encore à être consolidés, puis rappelle aux participants le protocole utilisé. Afin d'étudier les oiseaux et les mammifères marins, les équipes Biotopie ont réalisés des suivis par bateau et par avion, selon des protocoles internationaux.

Vincent Delcourt revient ensuite sur les premiers résultats des inventaires. Pour les oiseaux, l'espèce principalement observée est le Goéland Leucophaea. Il note que certaines espèces restent rares ou difficiles à observer. Afin d'étoffer ces études, les équipes Biotopie ont croisé leurs données avec un ensemble de données bibliographiques pour livrer *in fine* un état initial consolidé.

Pour les mammifères marins, des grands dauphins ont été observés par avion sur la zone de projet, conformément à ce que l'on savait de l'espèce. Les autres espèces repérées et étudiées sont le dauphin bleu et blanc (très présents en Méditerranée) et le rorqual commun. Des analyses de densité ont été réalisées. Vincent Delcourt précise que 5 sorties avion ont été effectuées jusqu'à présent, 3 restent à venir. Un accord avec Engie et Quadran pour une mutualisation des sorties avions a été signé, ce qui a permis à EolMed d'avoir une pression d'inventaire plus importante que prévue au début du projet.

Enfin, quelques tortues ont également pu être observées, mais avec une répartition assez aléatoire. Elles se déplacent sur l'ensemble de la Méditerranée.

Jacques ANDRIEU, FNPP

Précise que l'importante concentration de Goélands au large de Valras s'explique par la présence de chalutiers. Rappelle que des groupes de dauphins suivent également les chalutiers. Remarque qu'il est impossible pour les non-spécialistes de faire la différence entre toutes les espèces d'oiseaux citées lors de la présentation de Vincent Delcourt.

Vincent DELCOURT – Biotope

Confirme que 80% des observations réalisées concernent des groupes derrière les chalutiers.

Jean Paul Palacio, FNPP

Demande à ce que soient prévus différents niveaux pour les oiseaux migrateurs sur la plateforme des éoliennes, notamment des zones de nourrissage pour ces oiseaux, souvent épuisés après de longs vols.

Vincent DELCOURT – Biotope

Sur le sujet du reposoir à oiseaux, il indique que ses équipes se concentrent en priorité sur le risque de collision des oiseaux avec les éoliennes.

Perrine CUVILLIERS- OP DU SUD

S'interroge sur la fréquence d'une sortie par mois ou par saison en mer pour effectuer un véritable échantillonnage des espèces et des mammifères présents. Demande s'il est possible de faire des échantillonnages le week-end, quand l'activité de pêche est bien moins importante.

Vincent DELCOURT – Biotope

Précise que le plan d'échantillonnage défini permet de voir la présence d'espèces et les effectifs, d'avoir des éléments permettant de quantifier les impacts. Les données recueillies ont été croisées avec les données bibliographiques qui diffèrent parfois au niveau de la méthodologie par exemple. Cela permet à Biotope d'avoir des courbes de présence des espèces vraiment significatives, de modéliser la période de présence des espèces, de comprendre le comportement des oiseaux, finalement assez réguliers sur une zone donnée. Tout cela est analysé dans l'étude d'impact. Cependant, Vincent DELCOURT rappelle que l'objectif n'est pas de caractériser tous les déplacements de l'avifaune sur le secteur, mais bien de pouvoir caractériser les impacts éventuels des éoliennes sur l'avifaune. Une variabilité sera intégrée dans l'étude d'impact, en fonction des hypothèses auxquelles les équipes n'ont pas pu répondre.

Sur la question concernant les sorties en week-end, Vincent DELCOURT indique que le Goéland modifie son comportement à cette période de la semaine, puisqu'il va plutôt s'alimenter dans les zones terrestres. En mer, son comportement devient plus explorateur. Cependant, Biotope précise que ce n'est pas ici l'enjeu de l'étude d'impact, d'autant plus que le Goéland n'est pas une espèce patrimoniale.

Iris BIEBER- Atelier Citoyen

Demande quelles sont, selon Biotope, les espèces à surveiller de plus près ?

Vincent DELCOURT – Biotope

La prochaine étape sera de croiser les résultats avec la valeur des espèces. Il va falloir traiter plus précisément le puffin, les sternes, la mouette pygmée, les pingouins et les oiseaux migrateurs terrestres. Un exemple d'appréciation d'impact : le puffin est finalement peu sensible car il vole en dessous des pales des éoliennes.

Jean-Luc THIBAUT- Association ECCLA

Demande des précisions sur les risques de collision entre les espèces avifaune et les éoliennes.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Indique que ces données seront intégrées à l'étude d'impact. Biotope va croiser la valeur patrimoniale des espèces, la sensibilité des espèces à la collision (croisement de ces données avec les données bibliographiques), le risque (c'est-à-dire comment les oiseaux utilisent l'aire d'étude) avec les caractéristiques du projet. Cela va permettre de livrer une évaluation du niveau d'impact.

Vincent DELCOURT précise que le puffin est par exemple traité comme étant très peu sensible et pourtant à très forte valeur patrimoniale. Il sera donc nécessaire d'ajuster le niveau d'impact. Il réside néanmoins une incertitude sur les comportements de nocturnes.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Demande si les dauphins, réputés curieux, vont s'approcher lors de l'installation et si ce risque est intégré aux études menées.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Indique que ces données seront intégrées aux études. Il rappelle que tout changement du mode de vie des mammifères a des conséquences pour eux. Précise que les dauphins peuvent être curieux et se rapprocher (lié à l'effet DCP notamment) mais aussi se tenir éloignés.

Jacques ANDRIEU, FNPP

Fait remarquer qu'un champ de 70 éoliennes aura forcément des conséquences négatives.

Vincent DELCOURT – BIOTOPE

Rappelle que le protocole mis en place est d'étudier un projet de 4 éoliennes et précise que le contenu des études doit être proportionnel à la taille du projet développé.

Olivier GUIRAUD- QUADRAN

Précise que les impacts devraient rester modestes. Les données et informations récoltées actuellement vont permettre d'appréhender l'impact d'un parc commercial plus grand, et de prendre par la suite des mesures d'évitement plus efficaces. Il rappelle que des mesures d'adaptation sont également possibles pour préserver les espèces. Quadran se dit prêt à remonter de quelques mètres le rotor des éoliennes pour limiter les risques de collision avifaune.

Thème 2 : Les résultats des études sur les fonds marins

Thibault SCHVARTZ - Créocéan

Thibault SCHVARTZ rappelle le plan d'échantillonnage de l'eau, puis les résultats. En résumé (l'ensemble des résultats présentés ce jour est à retrouver dans les Power Point) :

EAU

- en été, une turbidité très faible
- été comme hiver, un PH stable
- en été, une salinité assez homogène

PHYCTOPLANCTON

-des résultats assez équivalents en été comme en hiver. Concentration faible au niveau de la zone des éoliennes, plus forte au niveau des côtes

ICTYOFAUNE

Thibault SCHVARTZ tient à préciser que le but de Créocéan n'est pas de réaliser une étude sur la pêche mais sur les poissons en tant que compartiment. Les équipes ont ciblé les espèces proches du fond marin, celles les plus impactées par la mise en œuvre du projet.

- Elles ont constaté que le nombre de poissons doublait presque en été.
- Néanmoins, les espèces sont à peu près toujours les mêmes, quelques mouvements sont observables selon les saisons.
- Il y a une richesse spécifique dans certaines zones.
- Au niveau des densités, elles sont plus faibles au niveau de la côte, plus forte sur le corridor nord et sur la zone d'implantation.

TELLINE

-Densités plus importantes sur la partie nord. Valeurs bien plus importantes que ce qu'on peut lire dans la littérature sur le Languedoc-Roussillon. C'est donc une zone favorable à la telline. Thibault SCHVARTZ note qu'une seule période de reproduction a lieu durant l'année.

SEDIMENT

-31 stations au total. Variations très nettes de la granulométrie, dues en partie au phénomène de l'hydrodynamisme.

-Sur l'indice de pollution organique, varie d'aucune pollution à une pollution moyenne au large. C'est plutôt faible par rapport à ce qu'on pourrait trouver dans d'autres zones. Tous les paramètres au niveau des métaux sont en dessous du seuil réglementaire. Une station HAP avec une contamination des sédiments.

BENTHOS

-Quelques variations au niveau de la richesse spécifique et de la densité

-Au niveau biomasse, variations sur tout le plan d'échantillonnage.

-Plusieurs indices permettent de synthétiser les résultats en matière de diversité et de richesse de peuplement.

SUBSTRATS ROCHEUX

-Présence seulement d'éléments artificiels dans la zone d'étude, notamment des épaves.

Thibault SCHVARTZ conclut son intervention en diffusant à l'ensemble de la salle quelques photographies des plongées réalisées dans le cadre des études.

Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Ne comprend pas pourquoi certaines espèces n'ont pas été prises en compte lors des études. Il rappelle que le comité des pêches réalise actuellement une étude socio-économique. Il propose que Créocéan échange plus longuement avec les pêcheurs.

Thibault SCHVARTZ - Créocéan

Rappelle que la vocation de cette étude n'est pas d'étudier les poissons ciblés par le monde professionnel de la pêche. Les équipes se sont concentrées sur la partie biologique dans cette étude. Les pêcheurs savent effectivement qu'il y a des espèces au fond, mais souvent sans savoir précisément lesquelles.

Jacques ANDRIEU, FNPP

Indique la présence de poteaux EDF ou d'un chalutier coulé sur l'une des zones à l'étude. Interroge sur les façons de procéder pour repérer la présence de métaux. Demande également si des études ont été réalisées concernant les pesticides, et ce qui a été étudié sur les moules.

Thibault SCHVARTZ - Créocéan

Sur les pesticides, indique qu'il n'y a actuellement pas de méthode normalisée permettant des études poussées. A propos des moules, Créocéan a mis en place des pochons de moules dans le cadre d'un autre projet, mais les équipes n'ont presque rien retrouvé. Ces pochons ont sans doute été chalutés, donc Créocéan a préféré ne pas réitérer l'expérience pour le projet EolMed.

Loïc LINARES- CEPRALMAR

Sur ce type de recherches et d'études, selon lui, la coordination n'a pas été faite dès le départ, et les méthodes pouvaient différer. Les objectifs n'étaient pas forcément liés à la gestion de la ressource à l'époque. Ils souffrent d'un suivi, bien que les équipes du CEPRALMAR tentent de faire un bilan très précis, afin d'avoir un suivi sur le long terme.

Perrine CUVILLIERS, OP DU SUD

Se déclare insatisfaite par l'étude sur l'ichtyofaune. Regrette qu'il n'y ait eu que deux sorties de faites, avec très peu d'espèces pêchées, uniquement des poissons. Demande à être destinataire des études complètes.

Thibault SCHVARTZ - Créocéan

Précise que les mollusques ont été étudiés et que les études réalisées sont bien plus complètes que la présentation succincte faite précédemment.

Thomas SERAZIN, CRPMEM Occitanie

Demande si des études plus poussées sur les espèces présentes seront faites, pour un suivi sur une plus longue période. Demande à ce que les protocoles soient co-construits avec le CRPMEM.

Pierre ILLAC-QUADRAN

Répond par l'affirmative : des suivis sont prévus avant la mise en service des éoliennes. Mais le protocole n'a pas encore été défini. Les équipes sont dans la phase des mesures et incidences. Par la suite, des mesures de suivi seront mises en place, un programme de suivi, durant la construction et l'exploitation. C'est un programme actuellement en discussion, qui prendra forme en fonction des résultats de l'état initial. Ils réfléchissent à

plusieurs dispositifs afin d'avoir des données en continu qui viendront renforcer les analyses et compléter les données.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Selon lui, il y a beaucoup plus d'espèces au fond de l'eau que celles qui ont été montrées durant la présentation. Indique qu'il serait nécessaire de faire un état des lieux avant la construction, pour savoir exactement quelles espèces sont présentes.

Pierre ILLAC-QUADRAN

Rappelle que plusieurs limites existent, notamment le sonar qui est très ponctuel. Ce sont des moyens conséquents à mettre en œuvre qui pourtant n'apporteraient pas des données suffisantes. Les études sont proportionnelles à la taille du projet. Sur la partie pélagique, les équipes sont sur une mesure de suivi, mais de nombreuses données viendront compléter les études dans le temps.

Laurence BLASCO- Mairie de Narbonne

Interroge l'intervenant sur les quantités de poissons recueillies. Elle ne comprend pas les différences de poids affichées entre ce qui a été pêché en hiver et en été.

Thibault SCHVARTZ - Créocéan

Précise que ses équipes se sont focalisées sur les poissons qui n'allaient pas fuir lorsque les engins poseraient les câbles. Il donne des précisions sur le type de matériel utilisé : un filet doté d'une maille très resserrée, que seuls les scientifiques peuvent employer et qui remonte des espèces différentes que ne pêchent pas les professionnels de la pêche. De plus, les chaluts utilisés sont différents des chalutiers des pêcheurs car les mailles sont bien plus fines. Thibault SCHVARTZ renvoie au rapport de l'état initial, qui est plus complet. Il rappelle que le protocole mis en place est très précis.

Thème 3 : Les résultats des techniques sur le vent ?

Pierre CUNY- QUADRAN

Pierre Cuny présente les techniques de mesures autour du vent sur un projet éolien. Précise que l'éolien offshore nécessite de comprendre le vent à des macro-échelles. Il évoque différents programmes européens mis en œuvre dans le cadre de cette étude : Vortex, AWS, DNV GL. Pour étudier les données recueillies, il a ensuite fallu recalibrer les données, produire des zones d'isovitesse du vent présent au large et comparer les résultats avec ceux collectés par le LIDAR, appareil de mesure installé sur le phare du port de PLN. Pierre CUNY explique ensuite ce que sont les phénomènes de sillage, puis il revient sur les distances inter-machines et les roses des vents.

Il décrit l'analyse des variantes d'implantation des 4 éoliennes et les différents résultats de ces variantes, notamment en termes de production d'énergie. A ce stade, l'implantation des éoliennes en ligne apparaît comme la plus satisfaisante.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Indique que l'implantation en ligne satisfaisant à l'échelle de 4 éoliennes peut être problématique pour 80 éoliennes.

Pierre CUNY- QUADRAN

Précise que son intervention portait sur le projet actuel, soit une zone d'étude de 4 éoliennes. Il rappelle que chaque projet comporte ses contraintes et ses possibilités.

Perrine CUVILLIERS- OP DU SUD

Demande ce que signifie précisément une implantation à 45°.

Pierre CUNY- QUADRAN

Indique que c'est l'angle par rapport au nord.

Thomas SERAZIN- CRPMEM Occitanie

Rappelle qu'ils sont également favorables à une installation en ligne – notamment la ligne à 45°. Ajoute que les lignes bathymétriques sont aussi à prendre en compte.

Pierre CUNY- QUADRAN

Précise qu'il présente ce jour aux participants les résultats permettant de définir la meilleure implantation possible.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Déclare que si les chalutiers des professionnels étaient autorisés à traverser la zone des éoliennes, il faudrait que les plaisanciers puissent faire de même.

Il demande si les équipes ont pris en compte les tempêtes qui ont eu lieu dans les études réalisées.

Pierre CUNY- QUADRAN

Répond par l'affirmative sur la question des tempêtes, notamment sur les cinquante dernières années. Tous les épisodes de tempêtes qui ont des temps de retour sont observés. Les équipes font ensuite une somme de charges subies, et l'éolienne doit être conçue pour tenir cette charge, y compris les charges extrêmes.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Souligne que la souplesse dans le choix de l'implantation est une bonne nouvelle. Il interroge Pierre CUNY sur les données récoltées au niveau des km/h dans les vitesses et charges étudiées.

Pierre CUNY- QUADRAN

Indique qu'il ne peut pas lui répondre précisément pour le moment, car ils sont en train de recalculer les chiffres.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Le fait de passer de 4000hepp (heure équivalent pleine puissance) en Offshore par rapport à 3000hepp en terrestre n'est pas un gain énorme de temps de production, pourquoi donc les mettre en mer ?

Pierre CUNY- QUADRAN

Il faut aussi tenir compte de la turbine. Si vous mettez une Dynamo de Vélo avec les pâles de l'éolienne, cela tournera toute l'année sans problème et vous aurez 8 760hepp de fonctionnement.

Si vous voulez comparer la production des sites, il faut le faire avec la même éolienne.

Thème 4: Les contraintes de raccordement sur le poste de PLN

Jean-Marc BAGUET ; Clémentine GHACHEM – RTE

Explique la nécessité de l'extension du poste électrique de PLN, un poste de taille relativement modeste et qui arrive à saturation. Cette extension offrira de meilleures conditions d'exploitation et de maintenance, une électricité de meilleure qualité et une meilleure sécurisation de la zone. Jean-Marc BAGUET présente les principales caractéristiques de l'extension sous forme de schémas.

A sa suite, Clémentine GHACHEM, précise que RTE va devoir demander une mise en compatibilité du PLU pour permettre l'extension du poste de PLN et l'acquisition d'une parcelle. Le dépôt d'un dossier de dérogation pour la destruction ou le déplacement d'espèces protégées présentes sur la zone pourrait être demandé au regard des habitats présents.

S'agissant de la liaison terrestre et sous-marine, sa justification technique et économique sera examinée par la DREAL Occitanie ; le projet dans son ensemble étant présenté à la concertation « FONTAINE » sous l'égide du préfet.

RTE va ainsi déposer diverses autorisations, en parallèle d'EolMed, en mars 2018. Une étude d'impact commune RTE/EolMed sera réalisée sur le parc éolien, le raccordement électrique et l'extension du poste.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Demande si l'extension projetée sera suffisante, en cas de réalisation du projet à grande échelle.

Jean-Marc BAGUET – RTE

Indique que le réseau présenté ici est adapté à la phase pilote, et non à un projet de plus de 60 éoliennes qui nécessiterait un poste plus conséquent, avec une liaison terrestre plus puissante.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Constata qu'il est devenu impossible de construire en aérien de nouvelles lignes à très haute tension de type 400 000 volts en France.

Jean-Marc BAGUET – RTE

Précise que contrairement à une ligne de 400 000 volts, il est possible d'enterrer une ligne de 225 000 volts et que ce sont ces lignes de 225 000 volts qui seront utilisées pour le raccordement des parcs commerciaux.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Demande s'il est prévu de faire un poste électrique en mer avec un transformateur électrique et si, pour le projet commercial, il est prévu d'utiliser la même tranchée terrestre.

Jean-Marc BAGUET – RTE

Indique que pour le projet pilote tout aura lieu à terre mais qu'avec une ferme éolienne commerciale, il faudra installer un transformateur en mer.

Il rappelle ensuite que le raccordement se fait sur une seule éolienne pour le parc pilote. Les éoliennes sont ensuite connectées entre elles par des câbles IAC ; il n'y a donc qu'un seul câble qui va du parc éolien jusqu'à terre.

PAUSE DEJEUNER

Thème 5: Résultats des études sur la navigation maritime

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Gilles BLANCHARD rappelle être chargé de l'étude d'impact sur les conditions de la navigation. Un état des lieux et une évaluation des impacts pour les réduire ou les compenser sont en cours de réalisation. Il présente les méthodes et analyses nécessaires pour estimer les niveaux d'enjeux de sûreté et de sécurité maritime et évaluer les incidences possibles en fonction des implantations envisagées.

-Recensement des trafics commerciaux : ils ont été étudiés depuis 2012 sur une zone allant de Sète au Cap de Creus. Au sein de cette zone, un zoom a été effectué pour s'intéresser aux activités nautiques. A l'aide d'indicateurs reconnus, AIS notamment, des flux de navigation globaux sur la zone ont été déduits.

-De l'analyse de ces trafics commerciaux et de loisirs, il a fallu définir les enjeux : de préservation, d'évitement d'impact (risques de collision entre les bateaux avec diminution de réponse radar des machines), résiduels.

Gilles BLANCHARD présente ensuite en synthèse la hiérarchie des enjeux de sécurité et de sûreté :

- -trafics locaux (risques de collision, risques d'usage des flotteurs comme coffre d'amarrage, risques de malveillances mineures)
- -trafics régionaux (risques de collisions et dégâts aux navires et installations, risques de malveillances majeures avec vol de pièces et dégradations plus importantes)
- -trafics mondiaux (risques de collisions et dégâts plus importants aux navires et installations, risques de collisions et dégâts aux éoliennes, risques d'attentats et d'utilisation de l'installation pour commettre des actes violents).

Sur la base de ces enjeux, 14 scénarios de risques ont été identifiés en fonction de la probabilité de la menace d'accident, de ses conséquences et des mesures préventives à mettre en place. La majorité des risques sont de types : collision, croches avec les installations subaquatiques, non-détection (dû à la diminution des réponses radars).

Les mesures proposées pour maîtriser ces risques sont fonction des types d'usages du plan d'eau, des conditions de navigation et de trafics au sein de la zone d'étude. Leur mise en œuvre permet de mettre en évidence la diminution du niveau de risque dans la zone d'étude.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Selon lui, les navires ont la capacité de transmettre leur position géographique lorsqu'on appuie sur le bouton ASM de leur radio marine. Se demande si les radars sont donc vraiment indispensables.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Rappelle que le message radio passe par une antenne et que dans certaines positions du navire (alignement parfait entre le navire et l'antenne) le message peut ne pas passer.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Indique que le message est dans tous les cas envoyé plusieurs fois.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Considère que le risque existe même si un bateau qui navigue a des transmissions continues. Indique que des tests seront nécessaires.

Pierre LEFEVRE- QUADRAN

S'interroge sur les responsabilités, au-delà de la sécurité et de la sûreté, notamment si un navire vient heurter un coffre d'amarrage.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Précise qu'un arrêté du Préfet maritime viendra réguler la navigation, comme c'est déjà le cas pour certaines zones de mouillage.

Ajoute qu'une note de la Direction des Affaires maritimes préconise certaines autorisations et que des personnes ont été nommées par le Préfet maritime pour venir concerter les acteurs concernés à ce sujet.

Jean-Paul PALACIO-FNPP

Demande si un balisage spécial sera mis en place autour de la zone.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Répond par l'affirmative. Le Service des Phares et Balises valideront un schéma de balisage conforme aux normes en vigueur, en fonction des caractéristiques du parc éolien. C'est concerté avec le porteur de projet. C'est une réglementation mondiale qui s'impose.

Alain DESSAGNE – I&P

Demande s'il y a déjà eu des retours d'expérience sur les parcs éoliens offshore existants. Certains étant implantés depuis un certain temps maintenant, quels sont les accidents les plus fréquents ?

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Indique ne pas avoir les chiffres exacts. Précise néanmoins que la plupart des accidents interviennent en phase de construction : de grues, de chutes à la mer ou de rupture de matériel. Ajoute que la collision est le risque le plus redouté. Il y a également des risques endogènes, qui concernent essentiellement le porteur de projet.

Thème 6: La démarche multicritères

Laurent TOKARSKI- QUADRAN

Laurent TOKARSKI revient sur les critères permettant de comparer les différents scénarios d'implantation des 4 éoliennes :

- la distance des côtes,
- l'ancrage,
- le productible,
- la perte de sillage,

- le paysage,
- la surface occupée par la zone de concession,
- l'environnement,
- l'impact sur le radar de la Clape,
- etc.

De façon générale, les implantations en ligne ont beaucoup moins d'impact sur la pêche que les implantations en grappe car en ligne il est possible de suivre la bathymétrie.

Dans le tableau comparant les différents scénarios d'implantation, un système de couleurs permet de mettre en évidence les scénarios présentant le moins d'incidences.

L'implantation en ligne à 45° sur la ligne bathymétrique des -60 mètres apparaît comme la plus avantageuse au stade actuel des études : moindre impact sur le paysage, pas d'effet barrière pour l'avifaune, des critères techniques favorables avec une meilleure disposition des ancrages, peu de pertes de sillage, faible emprise sur la zone de concession et une production estimée à 92GWh/an.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Précise que c'est désormais sur cette hypothèse d'implantation (Ligne à 45°) que va s'orienter le dossier d'étude d'impact qui sera déposé courant mars 2018.

Thomas SERAZIN- CRPMEM Occitanie

Demande si la surface 8 à 10km² de la zone de concession couvre l'étendue des ancrages.

Laurent TOKARSKI- QUADRAN

Répond par l'affirmative. Précise qu'à défaut de pouvoir pêcher ou naviguer dans le parc, un chenal pourrait être aménagé pour le traverser. C'est une demande qui sera relayée auprès de la PREMAR afin de mettre la réglementation adéquate en place.

Thomas SERAZIN- CRPMEM Occitanie

Demande si le but est d'interdire toute pêche et toute navigation.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Déclare que s'il n'est pas envisageable de faire du tourisme dans le parc, cela ne signifie pas qu'il sera impossible de passer au travers. Un travail sur la réglementation est à conduire, sachant qu'un contrôle de la navigation est indispensable à l'intérieur du parc. Au niveau de la pêche, seuls les outils compatibles avec les installations pourraient être autorisés. EolMed souhaite qu'une zone de 200m autour des ancrages soit réglementée afin d'éviter toute approche des flotteurs ou des lignes d'ancrages et éviter tout risque de croches

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Demande si EolMed va pouvoir faire des « sous-autorisations » aux autorisations du préfet maritime.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Rappelle que le but est de se mettre d'accord en amont, sur un seul texte, grâce à un travail mené en équipe avec le préfet maritime.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Demande si quand la pêche est évoquée, c'est bien celle des professionnels et celle des plaisanciers.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Répond que la pêche professionnelle est la première concernée car c'est une activité économique qui fait vivre toute une filière sur le littoral. Rappelle que les pêcheurs ont des obligations au niveau de la sécurité. Le parti pris est de regarder avec ces professionnels s'il est possible d'organiser de l'activité de pêche au sein du parc.

Ajoute qu'une étude socio-économique est conduite avec le comité régional des pêches et des élevages marins sur cette zone, afin de savoir de quelle manière le projet impactera le chiffre d'affaire des entreprises de pêche et des criées qui y sont rattachées. Indique que d'autres personnes revendiquent un accès à la zone, le dialogue reste ouvert mais que les accès seront limités.

Jacques ANDRIEU- FNPP

Rappelle que la mer n'appartient à personne, et ne souhaite pas que les plaisanciers en soient exclus, alors que les professionnels y seraient autorisés.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Indique qu'EolMed devrait bénéficier d'une concession d'utilisation du domaine public maritime. A ce titre, à l'intérieur de cette concession, l'usage sera propre à EolMed et aux autres usages qui auront été autorisés. La préfecture maritime étant dans une démarche constructive pour accueillir différents types d'usages dans la concession.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Rappelle que le but n'est pas de bloquer quoi que ce soit, mais qu'il faut bien comprendre que pour chaque activité autorisée, le Maître d'Ouvrage devra mettre en place à ses frais des mesures de prévention et des moyens d'intervention extrêmement lourds en cas de problème. Souligne que dans les parcs naturels, tout ce qui est autorisé aux professionnels ne l'est pas forcément aux plaisanciers. A Port-Cros par exemple, toute pêche de plaisance est interdite, sauf dans quelques zones. On peut donc avoir une réglementation qui autorise certains usages et en interdit d'autres.

Jean-Luc THIBAUT, Association ECCLA

Demande si l'on peut imaginer, au vu du coût et de la taille du projet, un gardien au niveau des éoliennes, à l'instar des gardiens de phares.

Olivier GUIRAUD-QUADRAN

Répond qu'effectivement il y aura un gardien, mais qui sera à terre et contrôlera le parc grâce à des écrans et pourra faire une levée de doute en s'appuyant sur divers dispositifs de surveillance.

Gilles BLANCHARD- EARTHCASE

Précise que l'opérateur aura le moyen de détecter toute présence humaine sur les machines de jour comme de nuit.

Mot de clôture d'Olivier Guiraud, qui annonce la réunion de clôture le 15 novembre prochain à Port-la-Nouvelle, en présence de Jacques Roudier, qui présentera son bilan de la concertation.

15H45 : Clôture de l'atelier